



Kalitépouviv

Association de promotion
des solidarités et de la qualité de vie
en Guadeloupe

Cahier des charges de mise en concurrence des organismes accrédités à évaluer les établissements et services du CSMS LE KOKLAYA

Rue de la Poterie – Providence – 97139 Les Abymes
☎ : 0590 859 226 ✉ : contact.kpv@kalitepouviv.fr

Bruno FRANCIETTA Directeur Général

SOMMAIRE

CONTEXTE / CADRE REGLEMENTAIRE	3
1 PRÉSENTATION DE LA OU LES STRUCTURE(S)	3
1.1 FICHE D'IDENTIFICATION	4
1.2 DESCRIPTIF DU COMPLEXE DE SERVICES MEDICO-SOCIAUX (CSMS) ET ELEMENTS D'HISTOIRE	6
1.3 POPULATION ACCUEILLIE	7
1.3.1 <i>Catégorisation des atteintes</i>	7
1.3.2 <i>Caractéristiques de la population</i>	9
1.4 ORGANISATION RESSOURCES HUMAINES	15
1.4.1 <i>Organigramme du CSMS LE KOKLAYA</i>	15
1.4.2 <i>Effectifs du CAMSP</i>	15
1.4.3 <i>Effectifs du SESSAD Lanbéli (SRM)</i>	17
1.4.4 <i>Effectifs du SESSAD RH</i>	18
1.4.1 <i>Points forts points faibles</i>	20
1.4.1 <i>Contexte Social</i>	20
2 LES DEMARCHES D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	21
3 ATTENDUS DE L'ESSMS	22
3.1 ENGAGEMENT DE L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE	22
3.2 CALENDRIER	22
3.3 ATTENDUS EN LIEN AVEC LES INTERVENANTS	23
3.4 OFFRE DETAILLEE	23
4 MODALITES DE DIFFUSION ET DE SELECTION DE L'OFFRE (MODALITES DE REPONSE ; CRITERES DE SELECTION)	24
4.1 MODE DE DIFFUSION DE L'OFFRE	24
4.2 COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION DE SELECTION	24
4.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION	24
4.4 CRITERES DE SELECTION	25
4.5 NEGOCIATIONS EVENTUELLES	25
4.6 NOTIFICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION	25
4.7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	25

CONTEXTE / CADRE REGLEMENTAIRE

Introduite par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la procédure d'évaluation des ESSMS a fait l'objet d'une révision par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Cette loi confie à la Haute Autorité de santé (HAS) la responsabilité de la nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS.¹

L'évaluation des ESSMS a pour objet d'évaluer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes accueillies. Elle se matérialise par la mise en œuvre des outils et méthodes validés et publiés par la Haute Autorité de santé.²

La démarche d'évaluation portée par la Haute Autorité de santé (HAS) vise prioritairement à permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels. [...]

L'évaluation consiste en une appréciation réalisée par un tiers extérieur indépendant, lors d'une visite au sein des ESSMS. Il s'agit [d'un] organisme accrédité autorisé à réaliser des évaluations en ESSMS, conformément à ce qui est prévu par l'article 1er du décret n°2022-742 du 28 avril 2022.³

Le présent document de mise en concurrence a pour objectifs :

- De définir le périmètre de l'évaluation de la structure,
- De présenter les attendus de la structure vis-à-vis des organismes accrédités
- De fixer le cadre retenu pour le choix de l'organisme accrédité qui procédera à ladite évaluation.

1 PRÉSENTATION DE LA OU LES STRUCTURE(S)

¹ HAS, cahier des charges applicables aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS, 12 mai 2022, p. 5

² HAS, procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 10 mai 2022, p. 7

³ HAS, procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 10 mai 2022, p. 4

1.1 FICHE D'IDENTIFICATION

ORGANISME GESTIONNAIRE	KALITEPOUVIV
NOM de la structure	
Activités de l'entité gestionnaire	
Prise en charge et accompagnement d'enfants et jeunes adultes porteurs de handicap	
INFORMATIONS JURIDIQUES	
Statut	Privé à but non lucratif
N° FINESS	970104725
N° SIRET	43993292200040
ADRESSE PRINCIPALE	
Adresse	Rue de la Poterie – Providence
Code postal	97139
Ville	LES ABYMES
PRESIDENT DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	
Nom Prénom	Hervé BUFFON
Tél	0690 49 88 70
Courriel	herve.buffon@kalitepouviv.fr
COMPLEXE DE SERVICE MEDICOSIAUX LE KOKLAYA	
DIRECTEUR GENERAL	
Nom Prénom	Bruno FRANCIETTA
Courriel	bruno.francietta@kalitepouviv.fr
DIRECTEUR DU PARCOURS	
Nom Prénom	Olivier THOMAS
Courriel	olivier.thomas@kalitepouviv.fr
NOM de la structure	
CAMSP RENE HALTEBOURG	
INFORMATIONS JURIDIQUES	
Catégorie	PH
Entité juridique	Médico-Social
N° FINESS	970102661
N° SIRET	43993292200016
ADRESSE PRINCIPALE	
Adresse	Rue de la Poterie - Providence
Code postal	97139
Ville	LES ABYMES
CHEFFES DE SERVICES	

Nom Prénom	Lucia COURTA / Joannie SENE
Courriel	lucia.courta@kalitepouviv.fr / joannie.sene@kalitepouviv.fr
AUTRES INFORMATIONS	
Date du 1° arrêté	02.03.1979
Date du dernier renouvellement	03.04.2009
Date d'ouverture initiale	1981
Nombre de places	110
Territoire d'intervention	Grande-Terre et Nord Basse-Terre : <input checked="" type="checkbox"/> CANBT <input checked="" type="checkbox"/> CANGT <input checked="" type="checkbox"/> CAPEX <input checked="" type="checkbox"/> CARL
Public autorisé	Enfants de 0 à 6 ans
LES SESSAD LE KOKLOYA	
NOM de la structure	SESSAD (SRM) LANBELI
INFORMATIONS JURIDIQUES	
Catégorie	PH
Entité juridique	Médico-Social
Statut	
N° FINESS	970104725
N° SIRET	43993292200040
ADRESSE PRINCIPALE	
Adresse	Rue de la Poterie - Providence
Code postal	97139
Ville	LES ABYMES
CHEFFE DE SERVICE	
Nom Prénom	Sophie JUSTINE
Courriel	sophie.justine@kalitepouviv.fr
AUTRES INFORMATIONS	
Date du 1° arrêté	15.11.2000
Date du dernier renouvellement	19.01.2009
Date d'ouverture initiale	2000
Nombre de places	62
Territoire d'intervention	Toute la Guadeloupe : <input checked="" type="checkbox"/> CANBT <input checked="" type="checkbox"/> CANGT <input checked="" type="checkbox"/> CAPEX <input checked="" type="checkbox"/> CARL <input checked="" type="checkbox"/> CASBT <input checked="" type="checkbox"/> CC MARIE-GALANTE
Public autorisé	Enfants de 0 à 20 ans

NOM de la structure	SESSAD (TND) RENE HALTEBOURG
INFORMATIONS JURIDIQUES	
Catégorie	PH
Entité juridique	Médico-Social
N° FINESS	970107876
N° SIRET	43993292200032
ADRESSE PRINCIPALE	
Adresse	141 Bis rue Aurélie NANKY
Code postal	97139
Ville	LES ABYMES
CHEFFE DE SERVICE	
Nom Prénom	Patricia LABALLE
Courriel	patricia.laballe@kalitepouviv.fr
AUTRES INFOMATIONS	
Date du 1° arrêté	15.11.2000
Date du dernier renouvellement	19.01.2009
Date d'ouverture initiale	2000
Nombre de places	62
Territoire d'intervention	Toute la Guadeloupe : <input checked="" type="checkbox"/> CANBT <input checked="" type="checkbox"/> CANGT <input checked="" type="checkbox"/> CAPEX <input checked="" type="checkbox"/> CARL <input checked="" type="checkbox"/> CASBT <input checked="" type="checkbox"/> CC MARIE-GALANTE
Public autorisé	Enfants de 0 à 20 ans

1.2 DESCRIPTIF DU COMPLEXE DE SERVICES MEDICO-SOCIAUX (CSMS) ET ELEMENTS D'HISTOIRE

L'association KALITEPOUVIV a été créée le 20 avril 2000, en se fixant comme but « *de concevoir, et de développer des actions visant à promouvoir la qualité de vie, particulièrement en ce qui concerne l'enfance, les personnes âgées et les personnes désavantagées par un handicap ou un phénomène social.* »

D'abord motivée par la mise en œuvre du projet SESSAD Lanbéli, l'association s'est consacré jusqu'en 2016 à l'administration et au développement de la qualité du service de cette structure.

Le 3 janvier 2017, suite à un appel à candidature, par arrêté conjoint du directeur de l'ARS et du Président du Conseil départemental, il a été respectivement transféré à KALITEPOUVIV, la gestion du **SESSAD René Haltebourg et du CAMSP René Haltebourg**.

Du regroupement de ces trois structures est né le CSMS Lé KOKLAYA qui est conçu comme une *plateforme de services*, formée par des dispositifs de soins et d'accompagnement éducatif et social (SAES). Son offre de service est fondée principalement sur les missions respectives :

- Du centre d'action médicosociale précoce (CAMSP)

- Des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)
- Deux unités d'enseignements (maternelle autisme et déficience motrice)
- D'une plateforme de coordination et d'orientation en faveur des enfants atteints des troubles du neurodéveloppement (TND) de 0 à 6 ans.

Certains de ces dispositifs sont en cogestion ou en association avec d'autres organismes.

Différents sites constituent le complexe :

- Le site de la Poterie situé à la rue de la Poterie, Providence 97139 Les Abymes regroupe des professionnels du CAMSP, des SESSAD, de la logistique, des fonctions supports et la direction générale.
- Le site de Pointe d'or, situé à la rue Aurélie Nanky, 97139 Les Abymes, anciennement bâtiment principal du SESSAD René Haltebourg, rassemble les professionnels travaillant au sein des SESSAD.
- Le site d'Arnouville, situé au 6 rue des Cannes 97170 Petit-Bourg, était autrefois une antenne du SESSAD René Haltebourg et il rassemble également des professionnels travaillant au sein des SESSAD.
- Le site de Boisbert est l'antenne nord Basse-Terre du CAMSP. Il est situé au 18 Lotissement Les hauts de Boisbert 97129 Lamentin.
- L'Annexe de Pointe d'or regroupe les personnels du service financier, du service des ressources humaines, de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) ainsi que le technicien des Systèmes d'Information.
- Enfin les professionnels de l'unité d'enseignement maternelle autisme interviennent à l'école Raymonde BAMBUCK à Pointe-à-Pitre.

1.3 POPULATION ACCUEILLIE

Les services de « Lé KOKLAYA » s'adressent en premier lieu à des enfants, adolescents et jeunes adultes qui pâttissent d'un trouble du développement, d'une déficience invalidante ou d'une maladie chronique, ou qui présentent des caractéristiques de développement qui nécessitent le recours à des dispositifs médicosociaux.

Ces services s'adressent aussi aux tiers concernés par la situation du bénéficiaire, tels les parents, frères et sœurs, et autres proches, ainsi qu'aux professionnels et autres acteurs participant à son projet.

1.3.1 Catégorisation des atteintes

Agée de 0-6 ans, la population accueillie au CAMSP présente un (des) risque(s) de développement ou de majoration d'un handicap.

Par conséquent, les troubles du développement de la petite enfance peuvent entraîner des difficultés ou des retards du développement, allant d'un trouble passager à un handicap plus sévère.

Le retard de développement est un retard significatif dans le franchissement de jalons spécifiques à l'âge dans l'un des domaines suivants : motricité fine et globale, langage réceptif et expressif, cognition, compétences sociales et personnelles ou activités de la vie quotidienne. Il peut être temporaire ou prolongé et concerne les jeunes enfants. A partir d'un certain âge (entre 6 et 8 ans), l'enfant a rattrapé son retard ou un diagnostic plus précis peut être posé.

Nos SESSAD fonctionnent comme un unique service, avec les mêmes outils et procédures, seul le profil des usagers diffère.

Ils s'adressent à des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans qui pâtissent soit :

- D'un trouble du neurodéveloppement
- D'une déficience motrice ou sensorielle
- D'une maladie chronique ou d'une maladie rare
- D'un polyhandicap

Les déficiences motrices (DM) se traduisent par une perte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir. Nous en distinguons 4 catégories :

- Les déficiences motrices cérébrales, dues à des lésions précoces des structures du cerveau qui se traduisent par une infirmité motrice cérébrale (IMC)
- Les déficiences motrices d'origine médullaire, dues à un traumatisme ou à une maladie de la moelle épinière et provoquent des troubles de la conduction de l'influx nerveux moteur et sensitif.
- Les déficiences motrices d'origine neuromusculaire, pour la plupart d'origine génétique, se caractérisent par une perte progressive de la force musculaire et qui entraînent des désordres divers.
- Les déficiences motrices d'origine d'ostéo-articulaire, provoquées par une malformation, des lésions rhumatismales, des déviations de la colonne vertébrale ou d'une anomalie de la formation de l'os.

Les déficiences visuelles (DV) selon la classification de l'OMS, nous distinguerons deux grandes catégories de déficiences visuelles :

- La cécité ou l'absence totale de vision.
- La basse vision ou malvoyance.

Les déficiences auditives (DA), dont les répercussions du handicap vont être différentes selon l'âge du dépistage, du degré de perte auditive, du désir de s'inscrire dans la communication orale ou non et le milieu d'origine (parents sourds ou parents entendants). On distingue plusieurs types de surdités :

- Surdités de transmission en raison d'une atteinte de l'appareil de transmission (pavillon, conduit auditif externe, oreille moyenne) ;
- Surdités de perception : liées à l'appareil de perception (oreille interne, nerf auditif, cerveau).
- Certaines surdités combinent ces deux facteurs ; on parle alors de surdités mixtes.

Les troubles du neurodéveloppement (TND) peuvent être définis comme les troubles qui affectent le processus de développement cérébral, conduisant à des difficultés plus ou moins

grandes dans une ou plusieurs des fonctions cérébrales. Ces troubles apparaissent tôt dans l'enfance et ont un impact sur le bien-être mental.

Conformément aux termes de la CIM XI les TND recouvrent :

- Les troubles du spectre de l'autisme,
- Les troubles du développement intellectuel,
- Le déficit attentionnel,
- L'hyperactivité,
- Les DYS (dyspraxie, dysphasie, dyslexie, etc.).

Le polyhandicap définit par un handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

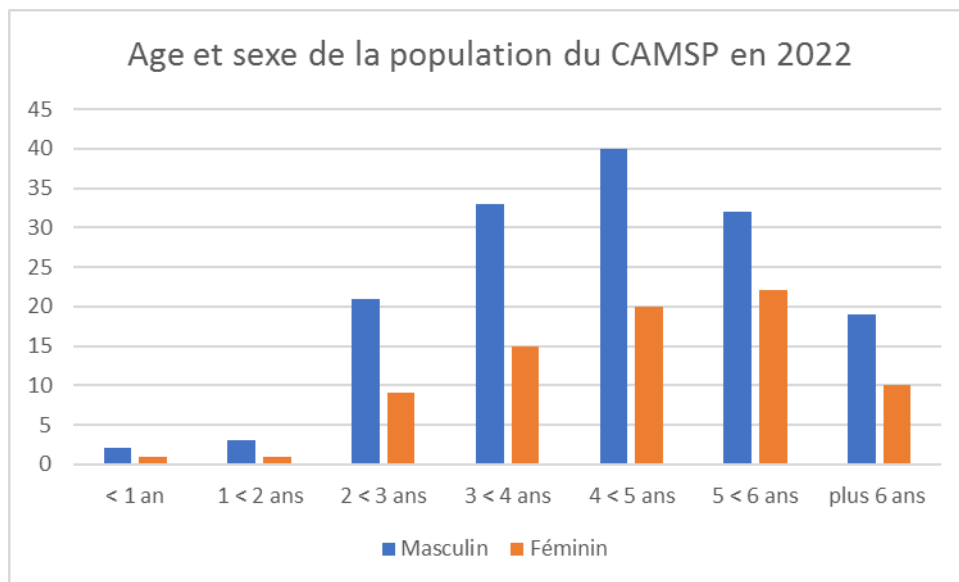
Les maladies rares touchent un nombre limité de personnes. 80% des maladies rares sont d'origine génétique ; le plus souvent elles sont sévères, chroniques et affectent considérablement la qualité de vie des personnes malades. Elles peuvent entraîner des déficits moteurs, sensoriels ou intellectuels et voir dans certains cas, une perte d'autonomie.

Par **maladie chronique**, on entend affection de longue durée (pour le suivi ou le traitement). On y trouve des maladies transmissibles ou non transmissibles, les maladies rares ou orphelines, les maladies psychiques de longue durée.

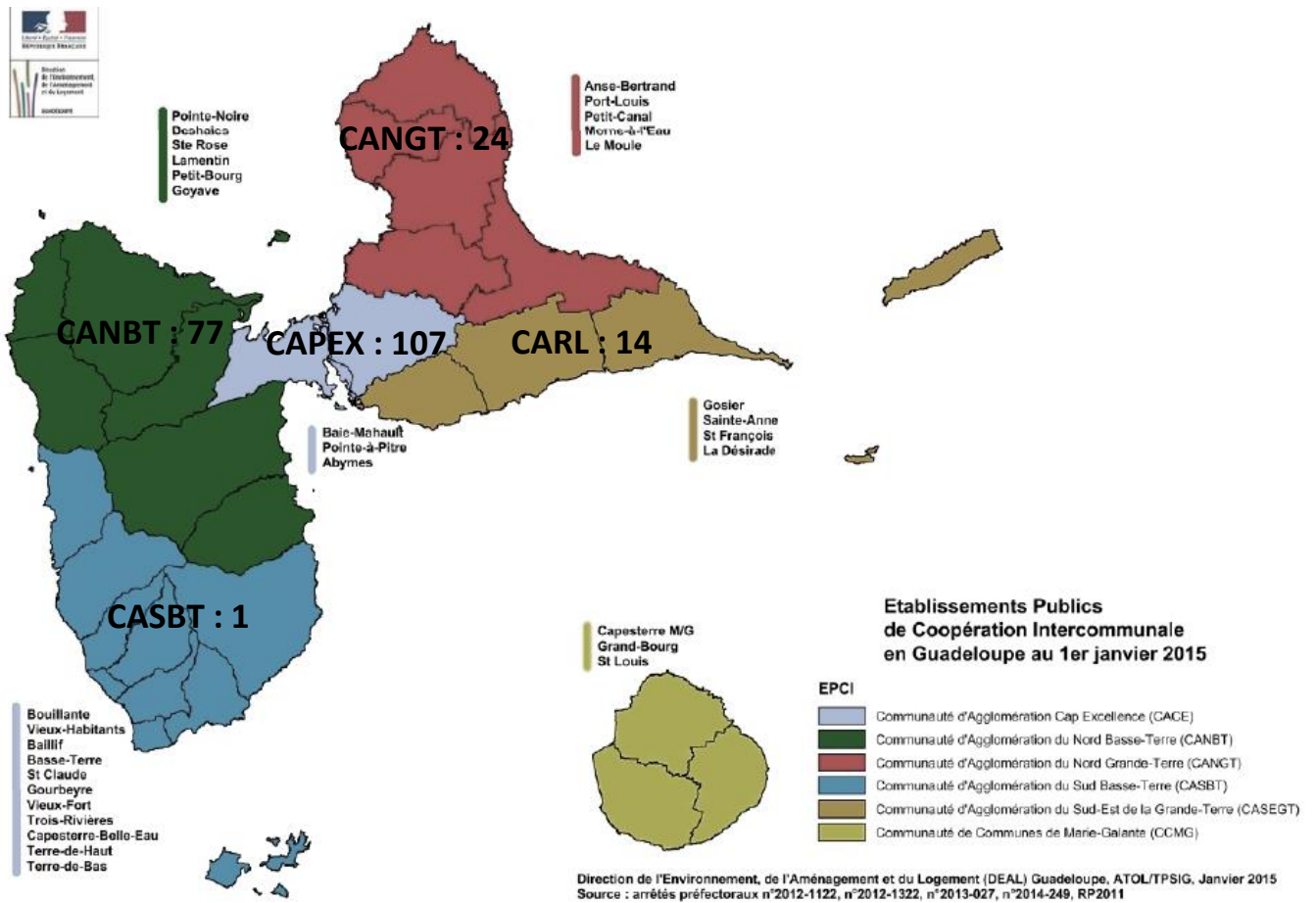
1.3.2 Caractéristiques de la population

1.3.2.1 Du CAMSP

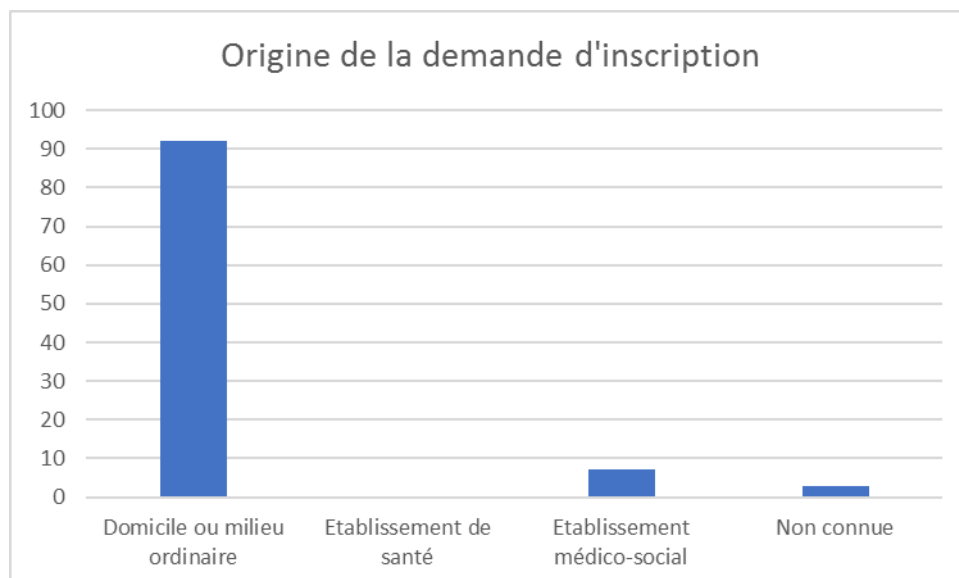
a- Âge et sexe des enfants accueillis en 2022



b- Provenance des usagers du CAMSP



c- Origine de la demande d'inscription des usagers du CAMSP

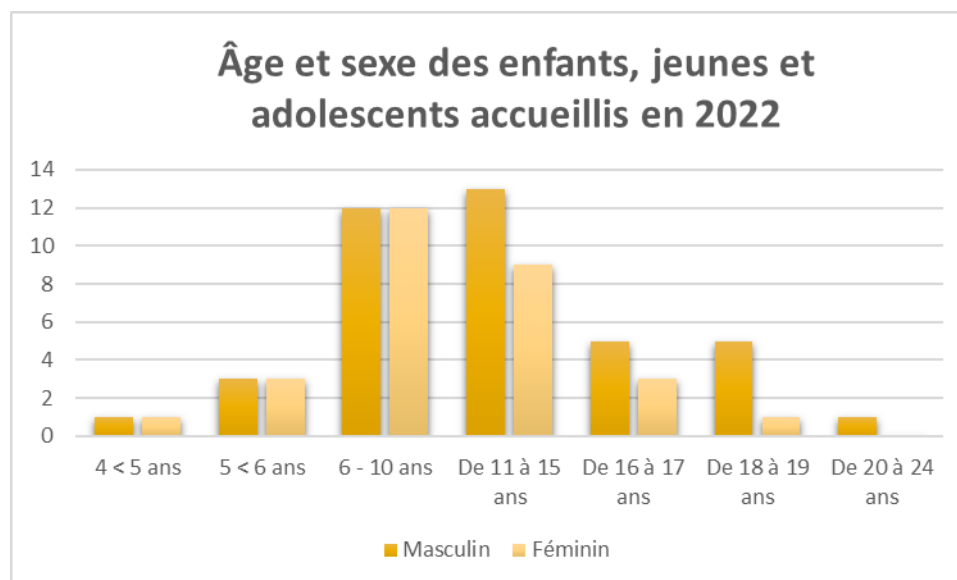


d- Répartition de la population par déficience de 2020 à 2023

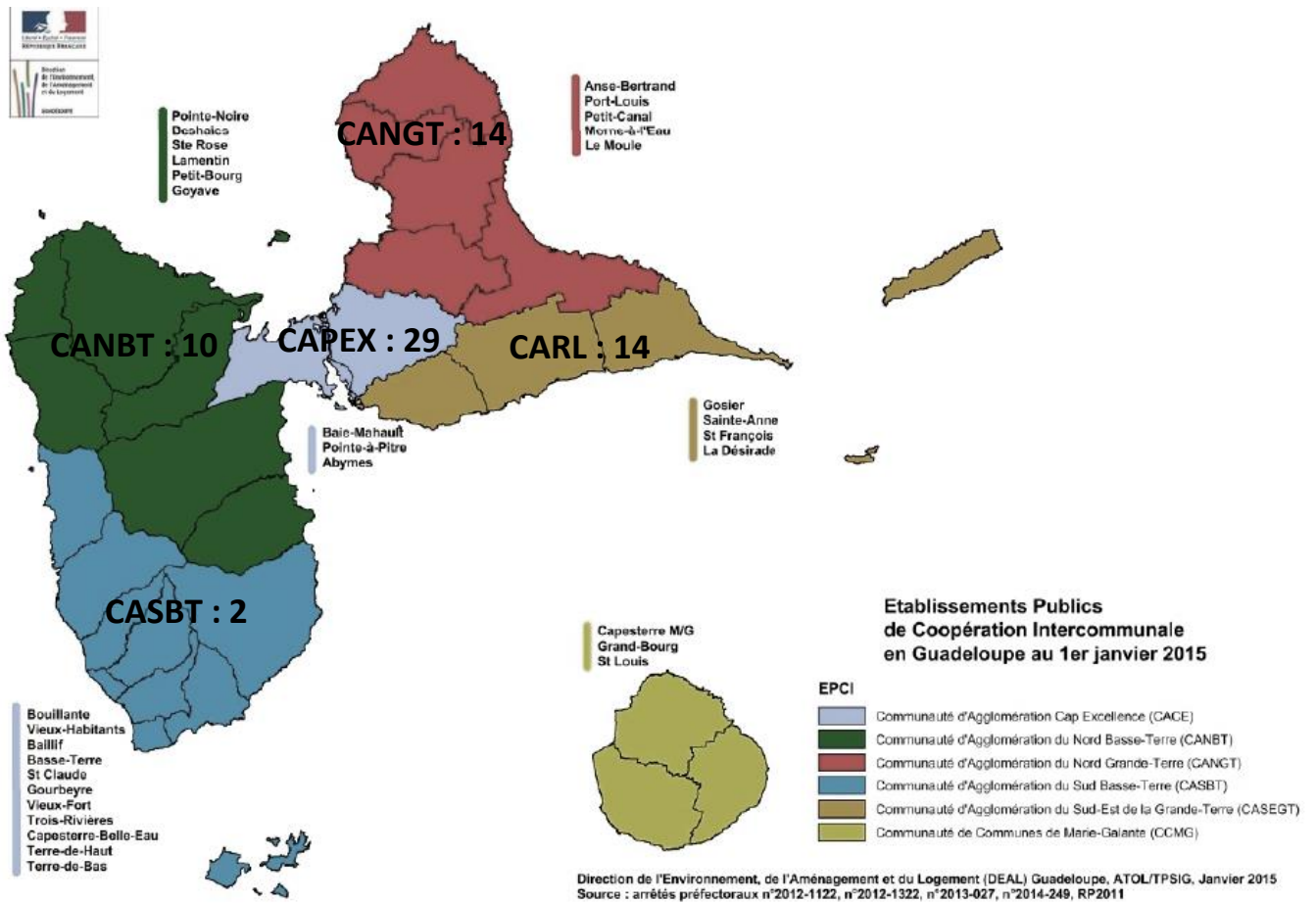
Déficiences	N-3	Taux	N-2	Taux	N-1	Taux
Auditives	5	1,85%	5	4%	1	0,68%
Autisme et autres TED	26	9,59%	20	17%	41	27,89%
Autres types de déficiences	55	20,30%	8	7%	10	6,80%
Cérébro-lésions	15	5,54%	8	7%	68	46,26%
Diagnostiques en cours	0	0,00%	0	0%	6	4,08%
Intellectuelles	26	9,59%	13	11%	0	0,00%
Métaboliques, viscérales et nutritionnelles	10	3,69%	6	5%	5	3,40%
Motrices	10	3,69%	5	4%	3	2,04%
Polyhandicap	6	2,21%	3	3%	0	0,00%
Troubles du comportement et de la communication	30	11,07%	0	0%	0	0,00%
Troubles du langage et des apprentissages	67	24,72%	27	23%	0	0,00%
Troubles psychiques	21	7,75%	22	19%	12	8,16%
Visuelles	0	0,00%	0	0%	1	0,68%
TOTAL	271	100,00%	117	100%	147	100,00%

1.3.2.2 Du SESSAD LANBELI

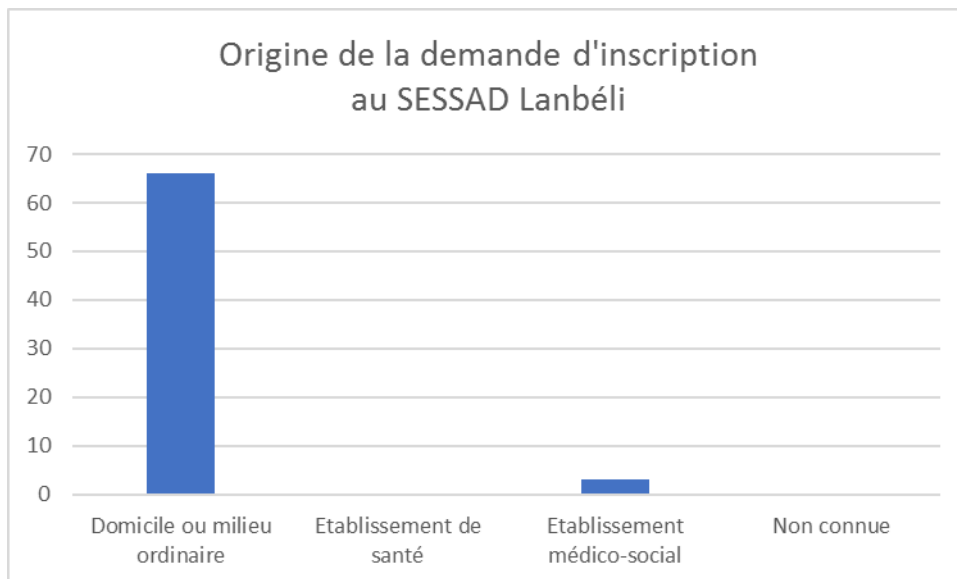
a- Âge des enfants, jeunes et adolescents accueillis en 2022



b- Provenance des usagers du SESSAD Lanbéli



c- Origine de la demande d'inscription des usagers du SESSAD Lanbéli

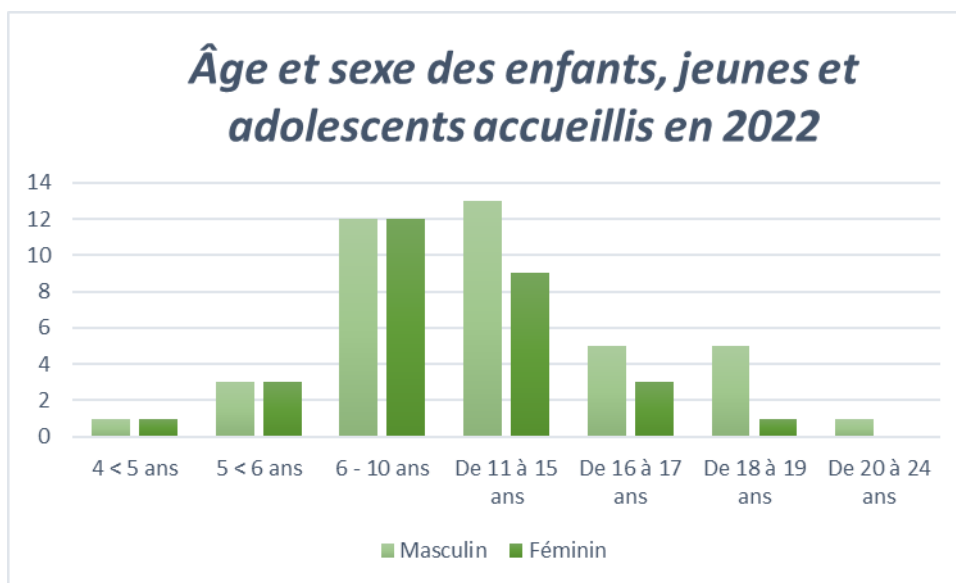


d- Répartition de la population par déficience de 2020 à 2023

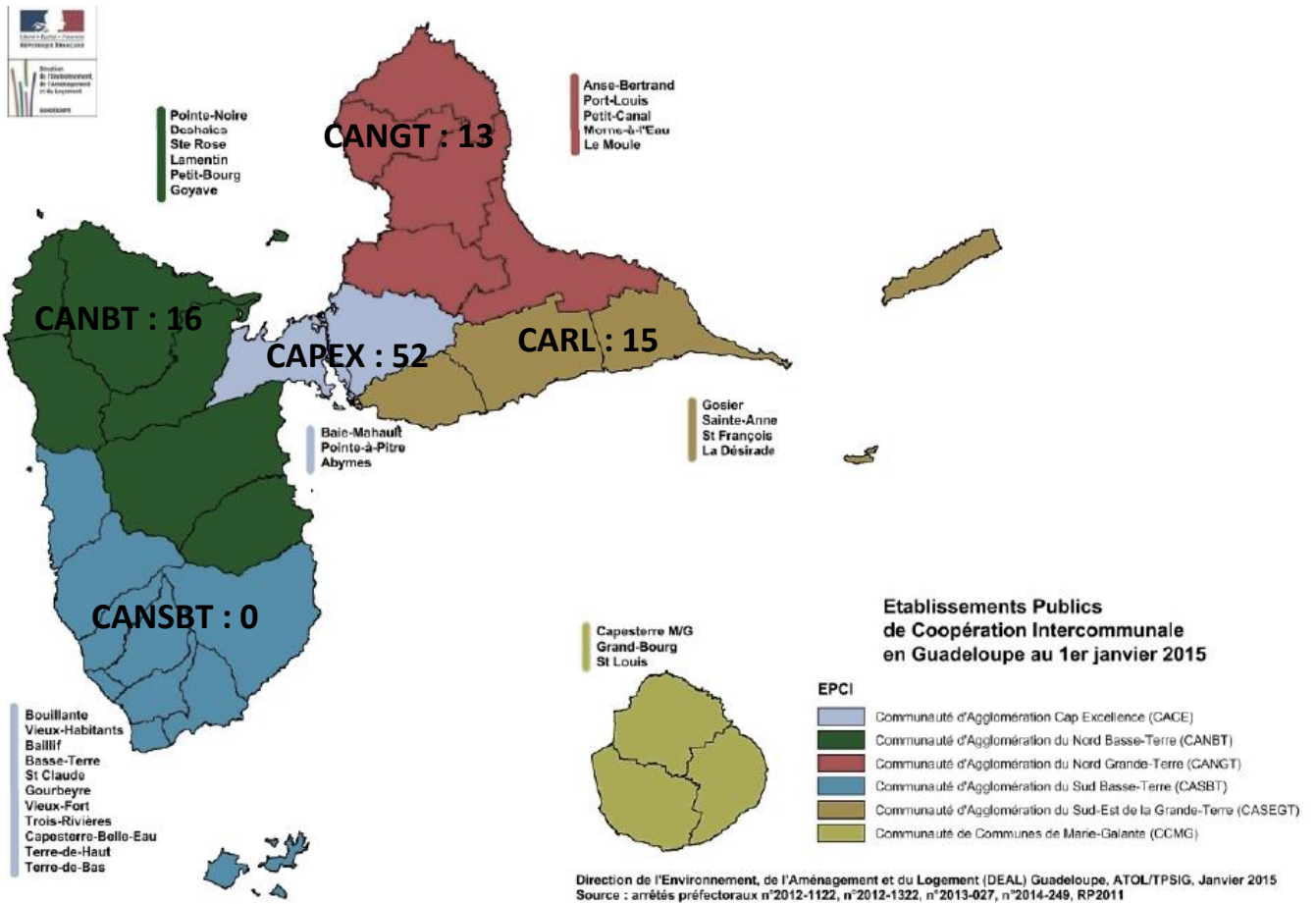
Déficiences	N-3	Taux	N-2	Taux	N-1	Taux
Auditives	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Autisme et autres TED	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Autres types de déficiences	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Cérébro-lésions	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Diagnostiques en cours	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Intellectuelles	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Motrices	30	46,88%	30	44%	29	42,03%
Polyhandicap	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Troubles du comportement et de la communication	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Troubles du langage et des apprentissages	16	25,00%	10	15%	20	28,99%
Troubles psychiques	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Visuelles	18	28,13%	28	41%	20	28,99%
TOTAL	64	100,00%	68	100%	69	100,00%

1.3.2.3 La population du SESSAD RENE HALTEBOURG

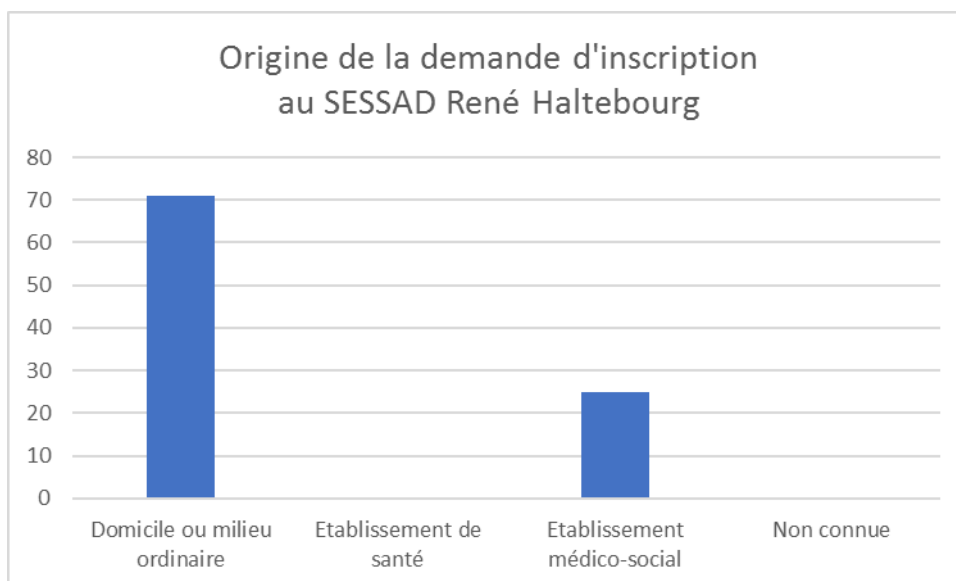
a- Âge des enfants, jeunes et adolescents accueillis en 2022



b- Provenance des usagers du SESSAD René Haltebourg



c- Origine de la demande d'inscription des usagers du SESSAD René Haltebourg



d- Répartition de la population par déficience de 2020 à 2023

Déficiences	N-3	Taux	N-2	Taux	N-1	Taux
Auditives	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Autisme et autres TED	18	22,50%	20	19%	21	21,88%
Autres types de déficiences	0	0,00%	4	4%	4	4,17%
Cérébro-lésions	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Diagnostiques en cours	5	6,25%	10	10%	5	5,21%
Intellectuelles	28	35,00%	13	13%	6	6,25%
Métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Motrices	0	0,00%	3	3%	3	3,13%
Polyhandicap	0	0,00%	0	0%	0	0,00%
Troubles du comportement et de la communication	8	10,00%	3	3%	0	0,00%
Troubles du langage et des apprentissages	17	21,25%	49	48%	56	58,33%
Troubles psychiques	3	3,75%	0	0%	0	0,00%
Visuelles	1	1,25%	1	1%	1	1,04%
TOTAL	80	100,00%	103	100%	96	100,00%

1.4 ORGANISATION RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Organigramme du CSMS LE KOKLAYA

Voir annexe

1.4.2 Effectifs du CAMSP

- **Organisation réelle**

Personnel salarié	Nombre d'agents physiques	Nombre d'ETP	Taux d'encadrement ETP/Capacité	Postes non pourvus (ETP)	Postes compensés par des vacances / CDD ou autres
Direction / Encadrement					
• Directeur/Attachée de direction	3	2.33	2.12		
• Directeur complexe	1	0.33	0.3		
• Directrice administration centrale et GEC	1	0.33	0.3		
• Directeur financier	1	0.33	0.3		
Administration / Gestion					
• Secrétaire/agent d'accueil	6	5.33	4.85		
• Attachée de direction adm. Et financier	1	0.33	0.3		
• Coordinatrice	1	0.33	0.3		
• Assistante de direction	1	0.33	0.3		
• Assistante RH	1	0.33	0.3		
• Comptable	2	0.66	0.6		
Services généraux / Logistique					

Agent de service/Agent polyvalent	2	0.56	0.51		
• Attachée de direction logistique & serv gx	1	0.33	0.3		
• Technicien SI	1	0,3	0,3		
Socio-éducatif :					
• Educateur spécialisé	2	2	1.82		
• Assistante sociale	2	1.60	1.45		
Autre (à préciser) :					
• Monitrice éducatrice	2	2	1.82		
• Educatrice de jeunes enfants	2	2	1.82		
• Agent d'animation	3	2.84	2.58		
Paramédical :					
• Psychologue	4	3	2.73		
• Psychomotricien	5	4.5	4.09		
• Orthophoniste	3	2.5	2.27		
Autre (préciser) :					
• Audioprothésiste					
Médical :					
• Médecin	3	0.98	1		
• Psychiatre	1	0.20	0.18		
Autre(s) fonction(s)					
• Référente réseaux et partenariats	1	0.33	0.3		
• Référente recherche & connaissance	1	0.33	0.3		
TOTAL	42	34.15	31,37		

• **Vision budgétaire**

Nombre d'ETP réels au 31/12/22	N-3	N-2	N-1	Commentaires
Direction / Encadrement	3	2	2	N-2, N-1 : tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Services généraux	1	1	1	
Socio-éducatifs	5.34	6.34	6.34	Tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Paramédicaux	7.09	6.82	6.20	Tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Psychologues	2.70	2.50	2	Tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Médicaux	0.69	0.89	0.72	
Autres fonctions	4	5	5	Administration/gestion
Taux de rotation du personnel sur effectifs réels	16.13	6.45	5	
Nombre d'ETP vacants (précisez les postes concernés en commentaires)	3.4			Médecins Educateur spécialisée Psychomotricien
Taux d'absentéisme hors formation	9.36	10.20	12.97	
Taux d'absentéisme pour motif accident de travail	0	1.24	0	
Taux d'absentéisme pour motif de maladie professionnelle	0	0	0	
Taux de recours à des CDD de remplacement				

1.4.3 Effectifs du SESSAD Lanbéli (SRM)

- **Organisation réelle**

Personnel salarié	Nombre d'agents physiques	Nombre d'ETP	Taux d'encadrement ETP/Capacité	Postes non pourvus (ETP)	Postes compensés par des vacances / CDD ou autres
Direction / Encadrement					
• Directeur/Attachée de direction	2	1.33	2.15		
• Directeur complexe	1	0.33	0.53		
• Directrice administration centrale et GEC	1	0.33	0.53		
• Directeur financier	1	0.33	0.53		
Administration / Gestion					
• Secrétaire médicosociale	1	0.50	0.81		
• Attachée de direction adm. Et financier	1	0.33	0.53		
• Assistante de direction	2	0.33	0.53		
• Assistante RH		0.33	0.53		
• Comptable		0.66	1.06		
Services généraux / Logistique					
• Agent de service/Agent polyvalent	2	0.56	0.9		
• Attachée de direction logistique & serv gx	1	0.33	0.53		
• Technicien SI	1	0,33	0,33		
Socio-éducatif :					
• Educateur spécialisé	3	3	4.84		
Autre (à préciser) :					
• Transcripteur et adaptateur	1	1	1.61		
• Instructrice en locomotion	1	0.5	0.81		
Paramédical :					
• Psychologue	5	3.2	5.16		
• Psychomotricien	1	1	1.61		
• Ergothérapeute	3	3	4.84		
• Orthoptiste				0,5	
Autre (préciser) :					
• Infirmier				1	
Médical :					
• Médecin				0,3	
• Psychiatre					
Autre(s) fonction(s) à préciser					
• Référente réseaux et partenariats	1	0.33	0.53		
• Référente recherche & connaissance	1	0.33	0.53		
TOTAL	31	20,07	28,89	1,9	

- Vision budgétaire

Nombre d'ETP réels au 31/12/22	N-3	N-2	N-1	Commentaires
Direction / Encadrement	2	1	1	Tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Services généraux	1	1	1	
Socio-éducatifs	6	5.50	5.50	
Paramédicaux	6	6.5	5.50	
Psychologues	4.14	4,2	4.2	
Médicaux	0	0	0	Tient compte du budget et pas de l'organisation interne
Autres fonctions	3	3	3	Administration/gestion, Référent réseaux & partenariats
Taux de rotation du personnel sur effectifs réels	4.17	2.27	6.82	
Nombre d'ETP vacants (précisez les postes concernés en commentaires)	2,3			Médecin Kiné Orthoptiste Educateur spécialisé
Taux d'absentéisme hors formation	3.27	11.29	23.16	
Taux d'absentéisme pour motif accident de travail	0	0	4.18	
Taux d'absentéisme pour motif de maladie professionnelle	0	0	0	
Taux de recours à des CDD de remplacement				

1.4.4 Effectifs du SESSAD RH

- Organisation réelle

Personnel salarié	Nombre d'agents physiques	Nombre d'ETP	Taux d'encadrement ETP/Capacité	Postes non pourvus (ETP)	Postes compensés par des vacances / CDD ou autres
Direction / Encadrement					
• Directeur/Attachée de direction	2	1.33	1.68		
• Directeur complexe	1	0.33	0.42		
• Directrice administration centrale et GEC	1	0.33	0.42		
• Directeur financier	1	0.33	0.42		
Administration / Gestion					
• Secrétaire médicosociale/Secrétaire administrative/agent d'accueil	3	2.50	3.16		
• Attachée de direction adm. Et financier	1	0.33	0.42		
• Assistante de direction	1	0.33	0.42		
• Assistante RH	1	0.33	0.42		
• Comptable	2	0.66	0.84		
Services généraux / Logistique					

• Agent de service/Agent polyvalent	2	0.56	0.71		
• Attachée de direction logistique & serv gx	1	0.33	0,42		
• Technicien SI	1	0,33	0.42		
Socio-éducatif :					
• Educateur spécialisé	5	4.75	6.01		
• Educateur sportif	3	3	3.80		
• Assistant de service social	1	1	1.27		
• Aide médico psychologique	1	0.8	1.01		
Autre (à préciser) :					
• Monitrice éducatrice	2	2	2.53		
• Educatrice de jeunes enfants	1		1.27		
Paramédical :					
• Psychologue	6	4.5	5.70		
• Psychomotricien	6	4	5.06		
• Ergothérapeute	1	1	1.27		
Autre (préciser) :					
Médical :					
• Médecin	1	0.30	0.38		
• Psychiatre	1	0.1	0.13		
Autre(s) fonction(s) à préciser					
• Référente réseaux et partenariats	1	0.33	0.42		
• Référente recherche & connaissance	1	0.33	0.42		
TOTAL	41	30.82	39.02		

• **Vision budgétaire**

Nombre d'ETP réels au 31/12/22	N-3	N-2	N-1	Commentaires
Direction / Encadrement	2	2	3	N-1 : Salarié du SESSAD devint attaché de direction au CAMPS
Services généraux	0.50	0.70	0.70	
Socio-éducatifs	11.75	12.30	12.55	
Paramédicaux	4.50	5.25	5.25	
Psychologues	2.41	3.46	3.46	
Médicaux	0.70	0.70	0.70	
Autres fonctions	4.80	4.80	2.80	Administration/gestion, Référent qualité/référent recherche action médiation
Taux de rotation du personnel sur effectifs réels	11.43	4.41	7.58	
Nombre d'ETP vacants (précisez les postes concernés en commentaires)				
Taux d'absentéisme hors formation	1.80	7.84	15.21	
Taux d'absentéisme pour motif accident de travail	0	0.12	0	
Taux d'absentéisme pour motif de maladie professionnelle	0	0	0	
Taux de recours à des CDD de remplacement	2	2	3	

1.4.1 Points forts points faibles

Les salariés du complexe peuvent travailler dans une ou plusieurs structures ou dispositifs du complexe. Ils peuvent participer à l'ensemble ou à une partie des activités des services, même s'ils sont rattachés à un établissement spécifique.

Le complexe n'a pas de siège, mais il dispose d'une "administration centrale" qui assure les fonctions supports. La structuration du service RH est en cours. Un chef de service RH/finance a été recruté en 2023. Un Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) sera acquis en 2024-2025.

Le plan de formation est commun aux trois établissements.

La crise sanitaire, les mouvements sociaux et le renouvellement des IRP ont perturbé la mise en œuvre du plan de formation.

Certains postes sont toujours vacants et sous tension en 2023 :

	CAMSP	SESSAD Lanbéli	SESSAD RH	Commentaire
MEDICAL	2 ETP	0,3 ETP		
PARAMEDICAL	Orthophoniste		Orthophoniste (1 ETP)	
	Orthoptiste (0,5 ETP)	Orthoptiste (0,5 ETP)		
		Instructeur en locomotion		

1.4.1 Contexte Social

La fusion de trois établissements en 2017 a été un processus difficile, qui a créé un contexte social tendu. Les trois établissements avaient des projets et des cultures différents, ce qui a rendu difficile l'harmonisation des pratiques. La crise sanitaire et l'obligation vaccinale ont accentué les tensions et rendu l'harmonisation inachevée à ce jour.

Une culture d'entreprise commune peine à émerger.

Le renouvellement du comité social et économique (CSE) en octobre 2022 a été un moment important pour la vie sociale de l'entreprise. Le syndicat minoritaire a remporté les élections.

2 LES DEMARCHES D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Pour les 3 services			
	Existence	Date de la dernière actualisation validée par les instances	Observations
Projet d'établissement ou de service	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Avril 2020	Le projet associatif ayant été réécrit en 2023, un nouveau projet de service sera élaboré en 2024.
Livret d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	04.06. 2022	Le livret d'accueil sera mis à jour après écriture du nouveau projet de service + Intégration personne qualifiée
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	04.06. 2022	Intégrée dans le livret d'accueil
Charte des droits et libertés de la personne handicapées	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Contrat de séjour ou DIPC	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	04.06. 2022	
Règlement de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	04.06. 2022	Intégré dans le livret d'accueil
Règlement intérieur	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Conseil de la vie sociale (date de la dernière élection à préciser)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Autres formes de participation	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Représentativité des parents au sein du conseil d'administration – Election : 5 juin 2023
Questionnaire de satisfaction	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		En cours de mise à jour
Evaluation HAS	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
CPOM	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Plan d'Action Continu de la Qualité (PACQ)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Auto-évaluation réalisée en 2023
Tableau de bord indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Evaluation de pratiques professionnelles	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Non formalisée
Système de gestion des évènements indésirables	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Système de gestion des plaintes et réclamations	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Plan Bleu	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Gestion documentaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		DIU + AGEVAL

3 ATTENDUS DE L'ESSMS

3.1 ENGAGEMENT DE L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

Le contrat qui sera établi sera en conformité avec les préconisations du cahier des charges applicables aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS, du référentiel et du manuel d'évaluation. Il précise notamment les dates de la visite d'évaluation, sa durée, son coût, le nom et le profil des intervenants missionnés par l'organisme, ainsi que le planning de la visite d'évaluation. Il est précisé que la composition de l'équipe d'évaluation ne peut être inférieure à deux intervenants. Ces données sont reportées dans la plateforme Synaé au plus tard au moment de la visite d'évaluation par l'organisme. L'un des intervenants membre de l'équipe d'évaluation est désigné coordonnateur de la visite⁴.

Ainsi, il est attendu le respect des clauses du cahier des charges applicables aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS de la HAS qui définit notamment dans son paragraphe 4.1, 4.2 les notions d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité et dans son paragraphe 4.4 les compétences et expériences requises et toutes les règles définies par l'organisme national d'accréditation (COFRAC pour la France).

Il est demandé à l'organisme accrédité de :

- S'engager à respecter les méthodes d'évaluation HAS à savoir : accompagné traceur, traceur ciblé et audit système prévues dans la procédure d'évaluation et le manuel d'évaluation.
- S'engager à utiliser la plateforme Synaé pour tracer les éléments collectés lors des différents entretiens et observations
- S'appuyer sur les démarches d'amélioration continue de la qualité déjà engagées sur la structure.
- S'engager à ne pas diffuser les informations transmises dans le cadre du processus de sélection d'un organisme évaluateur et recueillies dans le cadre de l'évaluation

Il est recommandé, lors de la contractualisation avec l'organisme évaluateur, de prévoir dans le contrat des clauses relatives aux conséquences pécuniaires de la non-obtention de l'accréditation par le COFRAC.

3.2 CALENDRIER

Pour rappel : l'organisme transmet à l'ESSMS (via la plateforme Synaé) le rapport de visite, au plus tard 1 mois après la visite d'évaluation. L'ESSMS dispose alors de 1 mois à compter de la réception du rapport pour rédiger ses observations (via la plateforme Synaé) et les retourner à l'organisme.

Au vu des impératifs de l'évaluation HAS concernant le rendu final du rapport des structures, vous trouverez ci-dessous le calendrier de réalisation de l'évaluation souhaité :

	<i>Janv.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>
Période d'évaluation souhaitée				x	x		
Date butoir de transmission du rapport par l'organisme évaluateur à la structure						x	
Période de rédaction des observations par la structure / l'ESSMS						x	
Clôture du rapport par l'organisme évaluateur							x
Transmission du rapport aux autorités par l'ESSMS							x

⁴ HAS, Procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 10 mai 2022, p.6

Nous vous invitons à fournir un calendrier ainsi qu'un planning de la visite d'évaluation, précisant les horaires et les personnes à mobiliser sur les différents créneaux.

3.3 ATTENDUS EN LIEN AVEC LES INTERVENANTS

Les professionnels de l'organisme chargé de l'évaluation devront respecter les exigences du cahier des charges notamment en matière d'impartialité, d'indépendance, de confidentialité et de ressources. L'organisme devra également veiller au respect des clauses prévues dans le contrat par ses intervenants.

L'organisme chargée de l'évaluation devra justifier, par tous moyens, des compétences et connaissances de ses évaluateurs dans le secteur médico-social.

En cas d'impossibilité pour l'un des évaluateurs de réaliser l'évaluation, l'organisme devra nous informer des raisons de cette impossibilité. Il devra également communiquer la date à laquelle l'évaluation aura lieu et les compétences de la personne qui la réalisera. Cette information nous permettra de nous assurer que l'évaluation sera réalisée par un profil équivalent.

Nous nous réservons le droit d'annuler le marché si aucun des profils de remplacement proposés ne donne satisfaction.

L'évaluation doit se dérouler sans interruption des accompagnements et devra être planifiée de manière à perturber le moins possible nos activités.

L'organisme devra tenir compte des spécificités des familles accompagnées, notamment en matière de transport, de garde d'enfants et d'horaires, afin de garantir le succès des entretiens.

3.4 OFFRE DETAILLEE

La réponse attendue est constituée des pièces suivantes :

- Document de présentation de l'organisme accrédité,
- Les coordonnées référent SMS : membre de l'organisme en charge de garantir notamment le bon déroulement des missions d'évaluation, ainsi que la surveillance des compétences des intervenants⁵
- Les coordonnées du coordonnateur de la visite défini par l'organisme
- Le Curriculum Vitae détaillé de chaque évaluateur, précisant ses missions de conseil et d'évaluation précédentes,
- Le listing de structures ayant fait appel à vos services avec les coordonnées d'une personne à contacter,
- L'accréditation COFRAC ou, à défaut, la recevabilité opérationnelle favorable⁶
- Le planning de visite détaillé,
- Les attendus en termes de personnes/professionnels à mobiliser sur chaque créneau,

⁵ HAS, Cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS, 12 mai 2022, p6

⁶ Article 3 Décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et INSTRUCTION N° DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Un devis détaillé (temps de travail hors site et sur site y compris frais annexes hébergement et transports),
- Conditions générales de vente (arrhes, sommes à verser selon calendrier, clause sur la résiliation)

4 MODALITES DE DIFFUSION ET DE SELECTION DE L'OFFRE

(modalités de réponse ; critères de sélection)

4.1 MODE DE DIFFUSION DE L'OFFRE

Le présent document est diffusé aux organismes par différents moyens notamment par voie postale, électronique et publication en ligne.

Les candidatures devront être soumises soit par voie postale, soit par e-mail à l'adresse contact.kpv@kalitepouviv.fr jusqu'au 21 février 2024.

Après expiration de la date limite de réception des candidatures, la commission de sélection (dont le rôle et la composition est précisé au paragraphe 4.2 du présent cahier des charges) se réunira pour apprécier l'ensemble des offres reçues et décider de l'organisme sélectionné pour réaliser l'évaluation de la structure.

4.2 COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION DE SELECTION

Elle aura pour mission :

- D'étudier les propositions reçues
- De sélectionner les organismes pour entretien et/ou étude complète de dossier
- De recevoir les organismes pour choix final et contractualisation

Sa composition est la suivante :

- Président du conseil d'administration de KALITEPOUVIV
- 1 membre du conseil d'administration de KALITEPOUVIV
- Directeur Général de KALITEPOUVIV
- 2 salariés

4.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

- *La date limite de réception des offres :* **28 février 2024**
- *La date de présélection des candidats et le nombre de candidatures retenus* **29 février 2024**
- *La date du choix définitif :* **29 février 2024**
- *La date de réponse aux différents organismes ayant déposé un dossier de candidature* **4 mars 2024**

4.4 CRITERES DE SELECTION

La commission prend connaissance des offres, les analyse et émet un avis.

Les critères énoncés ci-après permettront d'apprécier les différentes offres reçues :

- La compétence et l'expérience des évaluateurs

L'organisme évaluateur doit disposer d'une équipe d'évaluateurs compétents et expérimentés dans le domaine d'évaluation du secteur médico-social.

- L'indépendance et l'impartialité des évaluateurs

L'organisme évaluateur doit garantir l'indépendance et l'impartialité de ses évaluateurs.

- La méthodologie d'évaluation

L'organisme évaluateur doit disposer d'une méthodologie d'évaluation adaptée au domaine médicosociale. La méthodologie d'évaluation doit être transparente et reproductible.

- La grille de prix

L'organisme évaluateur doit proposer une grille de prix claire et transparente.

4.5 NEGOCIATIONS EVENTUELLES

Au terme du processus de sélection, la commission se réserve la possibilité d'engager des négociations avec l'organisme sur les conditions tarifaires et de mise en œuvre. Après négociations le prix convenu sera ferme.

4.6 NOTIFICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION

À l'issue du processus de sélection, un courrier sera adressé au candidat retenu, l'informant de l'attribution du marché. Tous les autres candidats non sélectionnés recevront également un courrier.

4.7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ils seront obtenus sur simple demande écrite auprès du directeur général :

- Par mail : contact.kpv@kalitepouviv.fr

Fait à Les Abymes,

Le 29 fevrier 2024

Bruno FRANCIS

